

Charte de l'accompagnement en hypnose

Cette charte faite en deux exemplaires a pour visée de vous fournir des informations sur la nature de l'accompagnement en hypnose qui vous est proposé.

1) Les séances d'hypnose sont menées par une **Educatrice Spécialisée Diplômée d'Etat**, également **Praticienne Certifiée en Hypnose Symbolique**. Elles ne peuvent se substituer à un suivi médical ou psychologique. Vous ne devez jamais cesser votre traitement médicamenteux sans l'accord de votre médecin.

2) Les séances d'hypnose visent **un mieux-être psychologique** dans les situations suivantes :

- Stress, angoisse, fatigue ou autres émotions vécues difficilement et consécutives ou non à un évènement passé, présent ou à venir.

Les problématiques d'addiction (incluant l'arrêt du tabac) ne sont pas prises en charge.

3) L'accompagnement en hypnose reconnaît la singularité de chacun.e. L'hypnose vise l'apaisement de symptômes mais n'a jamais pour prétention de supprimer un handicap ou guérir une pathologie complexe.

4) L'accompagnement en hypnose requiert une temporalité subjective à chacun.e, impliquant un nombre de séances nécessaires variable d'un individu à un autre.

5) Pour les séances d'hypnose concernant un adolescent mineur (à partir de 11 ans), l'accord de tous les détenteurs de l'autorité parentale est obligatoire.

6) Il existe des contre-indications à l'hypnose pour des personnes présentant certaines pathologies psychiques. Merci de vous renseigner auprès de votre médecin : un certificat attestant de la possibilité de bénéficier de séances d'hypnose pourra vous être demandé.

7) Les séances d'hypnose ont lieu en cabinet et non par visio-conférence.

8) Les séances se réalisent dans la limite d'une heure (1h30 pour l'hypnose adulte), organisation administrative incluse (facturation et prise de rdv). Il est conseillé de prévoir un battement de 15 min après une séance d'hypnose en salle d'attente avant de reprendre le cours de ses activités quotidiennes.

9) Il est recommandé d'arriver 10 minutes avant l'heure du rdv afin d'éviter d'attendre à l'extérieur (alternance dans l'activité de séances en cabinet et à domicile).

10) Les créneaux de rdv entre 12h et 14h et entre 17h et 20h30 + les mercredis sont particulièrement demandés. Les séances ne peuvent en conséquent pas toutes être prises sur ces horaires.

11) Tout rendez-vous (même celui de 15 min dénommé « *premier contact téléphonique* ») nécessite une réservation. Deux rendez-vous annulés sans motif valable dans les 48h précédant la séance exposeront à une interruption du suivi.

12) Des signes d'infection le jour du rdv (fièvre, toux, symptômes de gastro-entérite) doivent vous conduire à annuler la séance.

13) Chaque séance est dûe comptant. Les tarifs en vigueur et leurs modalités de règlement sont consultables sur le site : www.oriane-moisant.fr . Les virements et cartes bancaires ne sont pas acceptés.